

COMMUNE DE REDESSAN

Registre des Délibérations du
conseil municipal

Séance du 02 avril 2024



<i>Nombre de Membres</i>	
Membres afférents au Conseil municipal	27
Membres en exercice	25
Nombre de votants	21

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Jumelage, sous la présidence de Monsieur Benoît BAILLET, Premier Adjoint

Présents : B. BAILLET, B. BEDOS, V. BOCCASSINO, S. BONNET, A. COLSON, E. FAUCHOUX, C. GLEIZES, G. MANCUSO, F. MARECHAL, P. MEGE, M. PEREDES, V. PHILIPPE, O. ROMAN, R. SAINTOT, B. TELLIER, C. VIGO

Pouvoirs :

C. CAVAILLES donne pouvoir à B. BAILLET

M. T. de GOULET donne pouvoir à F. RICHARD – TRINQUIER

G. HANOUILLE donne pouvoir à B. BEDOS

L. SAUD donne pouvoir à P. MEGE

J. L. MICHEL donne pouvoir à O. ROMAN

Absents : F. AUTRAN, J. DE ALMEIDA, S. VEIGALIER, F. RICHARD – TRINQUIER

Secrétaire de séance : Valérie BOCCASSINO

Objet : Approbation du compte administratif du budget communal 2023

Sous la présidence de Monsieur Benoît BAILLET, Adjoint au Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi : (*le détail des opérations est présenté en annexe 1*) :

	Fonctionnement	Investissement

Total des recettes	3 595 870.58	1 614 758.34
Total des dépenses	3 733 518.19	1 478 352.34
Résultat reporté N-1	245 547.53	67 881.02

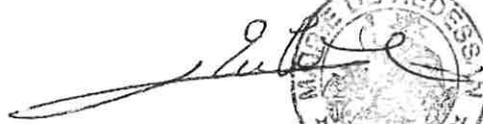
Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après délibération et hors la présence de Madame RICHARD-TRINQUIER, Maire, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : approuve le compte administratif 2023.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD - TRINQUIER




Maire de REDESSAN

<i>Publicité</i>	
Date de publication	
Date d'affichage	
Date de notification	

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2024

Application agréée E-legalite.com

70_DE-030-213-002116-2024-04-02-D2024_016-E